



1266 Duillier, le 27 mars 2017

**CONSEIL COMMUNAL
1266 DUILLIER**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER
DU JEUDI 23 MARS 2017, A 20H00.**

Présidence: Olivier Chambaz

A 20h03, le Président Olivier Chambaz salue l'assemblée, ainsi que la Municipalité in corpore. Il relève la présence du secrétaire communal, encore convalescent et de sa remplaçante, Mme Katerina Repond. Il remercie Mme Durussel, représentant le Journal de La Côte, qui assiste à nos débats.

Il salue la mémoire de deux personnes qui nous ont quittés depuis la dernière séance, soit M. Laurent Bachetta le 20 décembre 2016. Né en 1960 et originaire de Genève, il vivait à Duillier depuis le 1^{er} août 2002, ainsi que Mme Nicole Miauton, décédée le 8 mars 2017. Née en 1943, elle vivait depuis le 15 décembre 2000 dans notre commune. L'assemblée observe une minute de silence.

Le secrétaire procède à l'appel, 37 conseillers sont présents.

Sont excusés : Ahlström Johan, Fossati Dario, Hauser Yannick, Indermühle Patricia, Kuster Melinda, Maye Patricia

Absent: Binetti Bryan.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20h10.

L'ordre du jour reçu est mis en discussion:

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Communication(s) de la Municipalité
6. Préavis No 01/2017 « Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales »
7. Préavis No 02/2017 « Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 68'000.- pour le volet 1 « Préparation à la révision » du Plan Général d'Affectation (PGA) et de son Règlement (RPGA).
8. Nomination de commissions :
 - Réfection des sources communales
 - Création d'un couvert sur le préau de l'école

9. Préavis à venir

10. Divers et propositions individuelles.

L'appel ayant eu lieu, nous passons au point

2. Adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2016

Le procès verbal est adopté à main levée, avec une abstention.

4. Communication du Bureau du Conseil communal

Le Président rappelle que nous attendons les directives de la Préfecture pour l'élection des suppléants du Conseil communal.

5. Communications de la Municipalité

Le Président donne la parole à la Municipalité ; le syndic Jacques Mugnier nous apporte les salutations de la Municipalité et relève ce qui suit :

Des travaux ont été effectués dans les locaux de l'administration, suite au décollement du **carrelage** sis dans les bureaux. L'architecte ainsi que les entreprises concernées ont procédé à la remise en état. Hormis le déménagement effectué par nos collaborateurs, les frais ont été pris en charge par les entrepreneurs. Nous pouvons donc remercier notre personnel et nos mandataires.

La mise en place des indicateurs de vitesse s'est bien déroulée et Christophe Challande communiquera sur ce sujet ; nous attendons les données de ces appareils pour avoir une base de discussion avec la **commission de sécurité**. Au vu des demandes de cette commission, nous avons contacté le Service des routes pour la création de cheminements entre Duillier et Nyon. Le Conseil régional a été relancé pour l'étude de la passerelle sur le pont de la Redoute, la gare de Nyon via Prangins et Duillier. La Municipalité se tient à disposition de dite commission pour aller de l'avant.

Suite à l'opposition du SDT lors de la mise à l'enquête d'un projet de construction et à une rencontre avec son chef de service, la Municipalité avait décidé de mettre en place un **Plan de Zone Réserve (PZR)** afin d'éviter que ce soit le Canton qui le fasse, et à notre charge. La mise à l'enquête du 16 septembre au 17 octobre 2016 a débouché sur 6 oppositions de duilliérans. Après analyse de ces oppositions, la Municipalité, d'entente avec le Bureau d'urbanisme et l'avocat conseil mandatés, en est arrivée à vouloir préciser le Règlement y relatif, en assouplissant les possibilités de rénover, transformer ou agrandir sans que cela n'affecte l'augmentation des surfaces de logement de manière disproportionnée. Cette modification permettait également de fixer une date butoir pour la délivrance de permis de construire dont les mises à l'enquête avaient débuté avant la mise à l'enquête du PZR.

Ce projet de modification a été soumis et validé par le SDT. L'enquête publique s'est déroulée du 7 février au 8 mars 2017. Les projets ayant été déposés avant la mise à l'enquête du PZR étaient tous conformes au PGA et au Règlement des constructions alors en vigueur, ce sans contrevenir au PZR modifié, du fait que toutes les enquêtes se sont déroulées avant le début de l'enquête du PZR, ce dernier n'ayant pas d'effet suspensif. Des projets ont fait l'objet de recours auprès du Tribunal cantonal ; dès lors la Municipalité a demandé la suspension de la procédure, vu la mise en place du PZR, afin que la CDAP puisse statuer en toute connaissance de cause vu ce nouvel élément. Les oppositions au PZR font l'objet de rencontres entre la Municipalité, le bureau d'urbanisme et l'avocat conseil, aux fins de donner aux opposants le droit d'être entendu lors d'une séance. A l'issue de ces entretiens, une stratégie sera définie afin de pouvoir venir devant le Conseil communal pour pouvoir vous proposer, sous forme d'un préavis, de valider le PZR et de lever les oppositions restantes. Si le PZR est approuvé par cette assemblée, le tout sera transmis à la Cheffe du département cantonal concerné pour acceptation.

Le 30 mars prochain, le Conseil Régional annonce la **réunion du Conseil intercommunal**, fort de 97 délégués issus des 42 communes membres. 36 communes ont constitué une délégation mixte issue des législatifs et des exécutifs communaux. Suite à cette modification des statuts, le nombre des délégués issus des Conseils de commune a augmenté et les petites communes sont mieux représentées. Le comité de direction promet que tous les délégués seront dotés d'outils de communication pour présenter les actions du Conseil régional lors des séances de leur propre Conseil communal ou général. Ils auront 4 préavis soumis au vote de l'assemblée. La Presse locale fera des comptes-rendus de ces séances.

Le Président cède la parole à Mme Claudine VANAT-GACHET. Elle indique que la commune est en train **d'aménager la cour de notre école**, qu'une table de pique-nique avec bancs intégrés y a été installée. Des plots en béton y seront également disposés pour compléter les aménagements extérieurs. Pour le prochain conseil, la Municipalité proposera un préavis pour la création d'un préau couvert dans la cour d'école ; en effet avec près de 100 élèves, il n'y a pas assez d'espaces protégés des intempéries.

Christophe CHALLANDE nous informe sur la **Déchetterie intercommunale**, son CODIR s'étant réuni le jour précédant. Les contrôles d'accès annoncés et effectués par une société privée ont révélé que les Duillierans étaient exemplaires. Ces contrôles aléatoires seront maintenus tout au long de l'année, quelques Pranginois n'ayant pas été parfaits. Au niveau du fonctionnement, tant le personnel que les usagers ne se plaignent pas. Les chiffres de 2017 sont connus mais n'ont pas encore été analysés. Lors du prochain Conseil, il pourra nous en dire plus. La fluidité des véhicules lors des jours d'affluence va prochainement faire l'objet d'essais pour l'améliorer.

La **sécurité routière** dans le village va être revisitée suite à l'acquisition et l'installation des deux radars pédagogiques, placés régulièrement à divers endroits dans le village. 10 candélabres ont été équipés pour les accueillir et les statistiques de ces appareils et endroits vont pouvoir être décortiqués. L'équipement d'autres candélabres se fera au coup par coup. Suite à l'étude de faisabilité de mettre en zone 50 kmh un tronçon de la route de Trélex, le canton a accepté la demande et ce projet a été concrétisé, par la création d'un hameau baptisé « **En Bucleis** » et la pose de panneaux de limitation cette semaine.

Avec la neige de cet hiver, la Commune a pu tester le nouvel **engin multifonctions** en mode chasse neige avec semoir à sel. Les résultats sont réjouissants et cette machine répond largement à nos attentes.

La Municipalité profite de l'occasion pour remercier l'employé communal Nenad Paunovic ainsi que l'équipe de M. Sylvain Pasche qui ont œuvré sans relâche pour ouvrir nos routes et rendre nos trottoirs praticables.

Les comptes relatifs à la **réfection des logements du Centre communal** ont pu enfin être bouclés. Il a le plaisir d'annoncer que les budgets pour ces travaux ont pu être respectés, avec une économie de CHF 25'724.- sur un montant initial du préavis de CHF 390'000.-. Il profite de remercier le mandataire qui a suivi et géré l'ensemble des travaux à leur satisfaction.

Le préavis municipal pour la **rénovation du bâtiment de l'Edgaronette** ayant été retiré d'entente avec les commissions, une entreprise a été mandatée pour établir différents diagnostics et un rapport énergétique. Dès qu'il sera à disposition de la Municipalité, diverses variantes des travaux à entreprendre seront établies et soumises avec un préavis au Conseil.

Michel Peytregnet n'ayant pas de communication à faire, le Président donne la parole à Claude Bosson qui évoque la **STAP**. Le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV) a procédé à une inspection de notre nouvelle station de pompage et a donné le feu vert pour la mise en service, ce dans l'attente de la réfection de nos captages. La Station de pompage pour notre eau de boisson a été mise en service le 1^{er} mars. Depuis plus de 20 jours, nous sommes principalement alimentés par cette nouvelle installation qui redonne vie aux sources de Duillier. Les travaux étant terminés, seuls les aménagements extérieurs sont à finaliser tout prochainement. Ce réseau d'eau étant opérationnel, nous devrions nous passer de l'apport de la SAPAN pour le prochain été. L'étape suivante consistera à la réfection de nos sources, avec un préavis qui sera présenté au prochain conseil, d'où la nomination d'une commission au point 8 de l'ordre du jour.

A l'issue de ces allocutions, le Président demande si un Conseiller demande des explications. M. Marco Coletta relève qu'il y a beaucoup de rumeurs dans le village suite à l'application de la LAT et il n'aime pas cela; il demande à la Municipalité pourquoi et sur quoi la **Commune est attaquée en justice** sur le PZR.

Le Syndic relève que pour le moment les oppositions à traiter n'ont pas encore fait l'objet d'attaques en justice, il y a bien des recours suite aux oppositions, car c'est le canton qui a bloqué les projets susmentionnés, estimant qu'il y avait des dépassements dans les demandes de permis en cours. Le PZR est la réponse de la Municipalité pour rechercher une solution acceptable pour tous, avec un plan bien défini pour être en adéquation avec la LAT. Le PGA est encore à valider par le canton, mais à ce jour les directives cantonales n'ont pas encore été validées par le Grand Conseil.

Le Président présume qu'il s'agit du traitement des oppositions en cours, le Syndic précise qu'il y a des procédures en cours, mais pas d'attaque en justice.

6. **Préavis No 01/2017 « Règlement communal concernant le subventionnement des études musicales »**

Le Président relève que la Commission désignée a fourni un rapport avec un amendement, documents qui ont été transmis à tous les Conseillers.

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances: M. Alain Meylan donne lecture dudit rapport, qui conclut à l'acceptation du préavis municipal.

Lecture du rapport de la commission ad hoc: M. Pascal Berger explique que la Commission a estimé que, même si la commune soutient les Ecoles de musique par une subvention que le canton redistribue, il fallait promouvoir l'enseignement musical, car les coûts annuels à la charge des parents peuvent se monter facilement à près de CHF 2'500.- par enfant, d'où l'amendement joint audit rapport. La commission a donc augmenté les montants accordés par la Municipalité en les doublant. Aurélien Uldry a également relevé que la Commune n'avait pas pu fournir des chiffres précis quant aux nombres de familles concernées par le paiement de ses prestations ; par ailleurs la Municipalité peut toujours modifier le barème selon le paragraphe 4 de l'article 4 du règlement si le budget devait être dépassé.

M. Jacques Mugnier, Syndic, confirme que la participation des communes au fond financier est effective et que la Municipalité s'est mise à l'unisson des autres communes pour édicter ce règlement.

Le Président ouvre la discussion. M. José Riquez relève que selon la Loi sur le subventionnement de dites études musicales, la commune verse un prorata de CHF 9.50 par habitant ; le Municipal Michel Peytregnet relève qu'en fait la Commune paye effectivement CHF 12'500.- par année au fond cantonal.

M. Willy Jaques appuie la proposition amendée par la commission, rappelant que le Canton de Vaud est en retard par rapport aux autres cantons suisses, ce qui implique un coût élevé par enfant. Il fait la comparaison entre les investissements des communes dans les installations sportives et les charges qui en découlent, par rapport au soutien à la musique. Il demande aux conseillers de soutenir la jeunesse.

M. Pascal Berger relève que les CHF 9.50 versés par habitant au canton sont ensuite répartis dans de nombreuses écoles de musique, ce qui explique le coût élevé.

M. Marco Coletta s'inquiète de savoir si quelqu'un a fait un calcul financier quant à l'engagement de la commune. M. Aurélien Uldry lui répond que la commission n'a pas pu avoir de réponse précise sur ce sujet.

Le Président clôt la discussion.

Au vote, le préavis amendé est accepté avec 3 abstentions.

7. Préavis No 02/2017 « Demande de crédit extrabudgétaire de CHF 68'000.- pour le volet 1 « Préparation à la révision » du Plan Général d'Affectation (PGA) et de son Règlement (RPGA).

Le Président relève que ce préavis a fait l'objet d'un amendement de M. Marco Coletta et qu'il a été transmis aux Conseillers.

Lecture du rapport de la commission de gestion et des finances: M. José Riquez lit le rapport de la commission et remercie la Municipalité pour la clarté de ses explications. Ce sujet technique est difficile à appréhender et il estime que dit sujet vaudra encore beaucoup de séances à venir. Il rappelle que la Municipalité a déjà des possibilités financières pour intervenir. Il s'en réfère au rapport transmis.

Discussion : Le Président fait une remarque générale pour les rapports de commission : Il relève que certains termes employés sont trop conditionnels et peuvent prêter à discussion. La Commission peut faire des vœux et des souhaits ; elle ne peut imposer ses desiderata.

Il donne la parole à M. Marco Coletta, qui explique son amendement, contestant les pouvoirs illimités de l'organe exécutif dans les dépenses pour des litiges ou refus de permis de construire. Il estime que le préavis manque de clarté, que le Conseil a déjà octroyé des dépenses extrabudgétaires de CHF 25'000.- et de CHF 50'000.- pour l'autorisation générale de plaider. Il rappelle la séparation des pouvoirs et qu'il faut trouver un équilibre entre la Municipalité et le Conseil communal. Il déplore le manque de courage des membres du Conseil communal et demande la suppression du point 3 dudit préavis.

Le Président donne la parole au Syndic, qui indique que les conclusions du préavis sont des phrases « type » que l'on emploie fréquemment. Contactée par ses soins, la Préfecture est également d'avis que la Municipalité doit avoir les coudées franches ; cette dernière rend toujours des comptes à la COFIN et au Conseil. Si chaque décision où la Municipalité doit engager des dépenses doit faire l'objet d'une votation du Conseil, cela obligera à convoquer des séances extraordinaires, ce qui compliquera les négociations et les procédures.

M José Riquez déclare que si le PZR est une étude préalable, pourquoi déjà signer des conventions avec les parties.

Le Syndic indique que le but de la Municipalité n'est pas de générer des dépenses inutiles dans ce préavis, mais bien d'étudier toutes les issues possibles dès l'acceptation du PGA par le canton. Pour l'instant, il n'a pas d'exemple concret à citer et il espère que la Municipalité n'aura pas à aller si loin.

M. Christian Chambordon relève que la demande pour études sur un avant projet ne devrait pas créer d'empêchement pour la commune.

Le Président demande de voter sur l'amendement Coletta, qu'il lit aux conseillers. Il est accepté uniquement par son auteur. Suite à une demande quant aux abstentions, 9 conseillers s'abstiennent et les 27 autres le refusent.

Vote : Le préavis municipal 02/2017 est accordé à main levée à la majorité, une voix contre et quatre abstentions.

8. Nomination de commissions :

- **Réfection des sources communales**
- **Création d'un couvert sur le préau de l'école**

Après relance du Président, la **commission de réfection des sources communales** comprend

MM. Olivier Dupuis, Eric Blein et Julien Marsens

Suite à l'intervention de Christian Chambordon, il est décidé que la **commission pour la création d'un couvert sur le préau de l'école** est sous la responsabilité de la commission d'urbanisme, savoir :

MM. Sascha Linder, Pascal Berger et Willy Jaques

9. Préavis à venir

Le Président indique qu'une commission devra se pencher sur le réaménagement de l'Edgaronette et le carrefour de l'épicerie.

10. Divers et propositions individuelles.

Le Président rappelle le repas de soutien en faveur du Mozambique qui se déroulera le samedi 1^{er} avril, ainsi que le marché de printemps organisé pour et en faveur du Village fleuri le samedi 6 mai, ainsi qu'un vide grenier au Château le dimanche 7 mai.

M. Pascal Berger interpelle la Municipalité au sujet du miroir sis vers le chemin de Plaisance. Christophe Challande explique qu'il y a eu un échange avec la PPE de Panlièvre pour placer le miroir sur le domaine privé. Suite à une opposition, il y a eu tentative de le poser sur le territoire communal, hélas le miroir s'est trouvé en confrontation avec le rétroviseur du bus. La PPE de Panlièvre a été relancée car ce miroir a toute son utilité.

M. Pascal Berger relève que la banquette sur la route à la sortie de la déchetterie est défectueuse. Christophe Challande relève que la route est sur le territoire de la commune de Prangins ; la réfection n'est pas prévue à ce jour, de même pour la route après le giratoire en direction de l'aérodrome ; ces routes souffrent de l'activité des décharges et ne peuvent être réfectionnées actuellement.

M. Marco Coletta revient sur le préavis No 02/2017, relevant qu'il n'y a pas eu de rapport de la commission d'urbanisme, lequel figure dans le préavis. Le Président relève qu'il n'a pas requis dite commission.

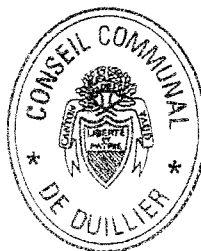
M. José Riquez estime que le PGA ressort de la commission d'urbanisme et souhaite qu'on le leur soumette. Le Président le remercie pour cette remarque constructive.

Interpellé par M. Sébastien Maillard quant à la **peinture de l'engin multifonctions** évoqué, Christophe CHALLANDE indique que cela va se faire sous peu, l'engin devant être acheminé chez le fournisseur pour ce faire, en Suisse allemande.

La séance est levée à 21h08.

Le Président :

Olivier Chambaz



Le secrétaire :

Pierre-Alain Josseron

